

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le sept septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

Etaient présents : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme DUPOISSON, M. SAVATIER, Mme SEIGNEURIN, M. DELAY, Mme MOTHEAU, M. CADOT, Mme COGNEAU, Mme FROIN, M. GINER, Mme WARTEL-OUVRARD, M. PIEDOUE, Mme LAMY, M. ABELS, Mme LECOMTE, M. JUZEAU, M. TESSIER

Absent : /

---

Monsieur GINER a été élu secrétaire.

---

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 points supplémentaire ont été ajoutés à l'ordre du jour, concernant des remboursements de frais et une modification de la demande de subvention au titre de la DETR*

### I – FINANCES COMMUNALES

#### 1. DM pour paiement solde taxe aménagement de la maison médicale

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de la trésorerie, il y a lieu de réaliser une écriture permettant de régler le montant des taxes d'aménagement pour la construction de la maison médicale,

ARTICLE	LIBELLE	PROG.	DEPENSES	RECETTES
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
2135	Installat° générales, agencements aménagements	OP 51	-2400	
10226	Taxe aménagement	OP 72	2400	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- Accepte les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire

#### 2. Subventions associations et école

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues.  
Il explique que la crise sanitaire liée au Covid-19 a largement perturbé les activités associatives et que plusieurs manifestations prévues ont été annulées.  
Deux associations ont fait part de leur souhait de ne pas demander de subvention cette année, le club Loisirs et Amitiés et l'Union Nationale des Combattants de Thilouze.

Une première étude des demandes a été faite en Comité pour les associations sportives.  
 Les membres du Comité ont proposé de verser aux associations hors commune une subvention de 15 € par enfant Thilouzain adhérent.

L'ASVL école de foot bénéficie cette année d'une subvention plus importante du fait de la dissolution du SIVOM de la Vallée du Lys et de l'engagement pris par les 4 communes adhérentes de maintenir en 2020 la participation qu'elles versaient précédemment pour les frais de fonctionnement de l'association.

Après avoir pris connaissance de cette étude, des propositions, des demandes et des bilans financiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reporter le vote des subventions scolaires au mois d'octobre dans l'attente d'informations complémentaires.
- vote les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thilouze	470,00 €
P'tits Thilouzains	300,00 €
Sports et Loisirs Thilouzains	1 000,00 €
Comité d'Animation de Thilouze	300,00 €
ASVL école de foot	4 777,50 €
Monsters Hot Rockers	300,00 €
Cantine de Thilouze	300,00 €
Comité de jumelage Azay-Lasne	174,40€
Comité de jumelage Azay-Croston	174,40€
Gym Enfants Artannes	450,00€
Basket Club Artannes	225,00€
SCAC – sporting club Azay Cheillé	180,00€
CCAS	6 000,00€
Souvenir Français	50,00 €

### 3. Remboursements de frais

- Monsieur le Maire expose qu'il a dû acheter des flacons pompes pour les services pendant la crise sanitaire au magasin Carrefour Market d'Azay-le-Rideau, pour un montant de 23.40 €.

Monsieur BOURRY, 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil Municipal de procéder au remboursement de 23.40 € à Monsieur Eric LOIZON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable,
  - Autorise le remboursement de 23.40 € à Monsieur Eric LOIZON,
  - Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.
- Monsieur le Maire explique que le père d'un de nos locataire s'est retrouvé enfermé dans l'appartement de son fils suite à un dysfonctionnement de la serrure.

Le secrétariat de mairie, averti de la situation, a été dans l'obligation de faire appel en urgence à un serrurier, qui n'a accepté de se déplacer qu'à la condition d'être payé immédiatement pour son intervention.

Madame Lydia CLEMENT, employée communale, a donc procédé au paiement de 474.00€ à la société HOP DEPANNAGE pour son intervention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir procéder au remboursement de 474.00€ à Madame Lydia CLEMENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable,
- Autorise le remboursement de 474.00€ à Madame Lydia CLEMENT,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **4. Modification demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2019-12-009, une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR pour permettre le financement d'une acquisition de logiciels de dématérialisation auprès du GIP-RECIA.

Le montant de l'opération chiffrée par le GIP-RECIA s'élevait à 6 960.00€ HT

Il s'avère que depuis cette demande, une étude plus approfondie a fait ressortir que l'impact de cette acquisition sur nos installations actuelles et sur notre matériel informatique n'avait pas été réellement mesuré. Après expertise, les coûts engendrés sont plus importants. Le câblage et la baie informatique doivent être refaits en totalité et certains postes informatiques changés.

Monsieur le Maire présente les deux devis complémentaires à l'opération et le nouveau plan de financement.

- Entreprise M-Energie pour le câblage et la baie informatique 8 109.28 € HT
- Entreprise M.I.S pour l'acquisition de postes informatiques 1 928.62 HT

<b>Montant estimatif des dépenses</b>		<b>Montant estimatif des Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
GIP-RECIA	6 960.00 €		
M-ENERGIE	8 109.00 €		
M.I.S	1 928.00 €		
<b>MONTANT DE L'OPERATION</b>	<b>16 997.00 €</b>	<b>SUBVENTION DETR 80%</b>	<b>13 597.00 €</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 400.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 997.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 997.00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Considérant la délibération n° 2019-12-009,  
Considérant la nécessité de modifier le plan de financement pour mener à bien l'intégralité du projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à l'ensemble des prestations proposées représentant un montant total de dépenses de 16 997.00 €,
- Sollicite une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour permettre le financement de cette opération,
- Accepte le plan de financement estimatif présenté ci-dessus.

## **II – PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que toutes les communes de 1000 habitants et plus doivent établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal.

Ce règlement fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur BOURRY présente le projet de règlement du Conseil Municipal qui a été travaillé en bureau d'adjoints et qu'il a finalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur présenté.

## **III – PERSONNEL COMMUNAL**

### **1. Arrivée nouvel agent par mutation le 16/09 pour poste accueil**

Le secrétariat a reçu 36 candidatures suite à la parution de l'offre d'emploi auprès du Centre de Gestion. Après rencontre avec le personnel administratif, Monsieur le Maire et Monsieur BOURRY, 1<sup>er</sup> adjoint, la candidature de Madame Magali SILVA TEIXEIRA, en poste au service état civil de la mairie de Saint-Pierre-des-Corps, a été retenue.

Elle prendra ses fonctions le mercredi 16 septembre 2020 sur la base d'un temps complet.

Mme Silva Teixeira a déjà travaillé à la mairie en remplacement à l'agence postale en septembre et octobre 2013, puis au poste d'accueil pendant 8 mois (novembre 2013 à juin 2014).

### **2. Fin contrat aidé Jean-Louis Jusseume le 09/09**

Monsieur Jusseume a été recruté en contrat à durée déterminée (Parcours Emploi Compétences) le 9 septembre 2019.

Il traversait à cette époque une période difficile liée à la perte de son emploi et au décès de sa mère. Ce contrat lui a permis de se reprendre, et pendant un an, il a porté assistance aux services techniques pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics, les chantiers de travaux en régie, l'entretien des locaux scolaires, la surveillance méridienne au groupe scolaire et l'accompagnement des élèves de maternelle dans le bus.

Son contrat prendra fin le 8 septembre et marquera son départ en retraite.

Il est chaleureusement remercié pour son investissement au quotidien, sa bonne entente avec tous ses collègues et son bon relationnel avec les enfants du groupe scolaire.

### **3. Démarches en cours pour contrat apprentissage aux services techniques**

M. Bourry expose que suite à plusieurs périodes de stage aux services techniques, M. Bouloiseau nous a sollicités pour effectuer un apprentissage « Jardinier Paysagiste ». Cet apprentissage pourrait être un élément moteur pour l'avenir de ce jeune homme qui est reconnu travailleur handicapé et vit dans un contexte familial difficile.

Des contacts sont en cours avec :

- le CFA de Tours-Fondettes qui gère la partie administrative de la formation (les cours se dérouleront à Chinon)

- le service SESSAD à Chinon qui reçoit régulièrement l'adolescent dans le cadre d'un suivi « reconnaissance travailleur handicapé » accordé par le MDPH
- le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) pour déterminer les aides auxquelles nous pouvons prétendre en tant que collectivité.

M. le Maire signale qu'il serait également opportun de se renseigner sur la possibilité de prendre une personne en service civique pour étudier le projet d'aménagement des près de l'étang

## IV – VIE SCOLAIRE

### 1. Point sur la rentrée scolaire, effectifs scolaires, périscolaires, ALSH

- Mme Laurens, maire-adjoint délégué, fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est globalement bien. Les parents ont été accueillis dans l'enceinte de l'école le jour de la rentrée et la cantine a souhaité maintenir le traditionnel petit déjeuner de bienvenue.
- Les effectifs sont en baisse cette année, 224 élèves contre 232 l'an passé (notamment chez les petites sections au nombre de 17 enfants). Cette baisse peut laisser présager une éventuelle fermeture de classe, il faut donc rester vigilants sur les demandes de dérogations scolaires.
- De nouveaux enseignants sont arrivés pour compléter les temps partiels de 3 institutrices et le temps de décharge du Directeur, M. Mercier, portant ainsi le nombre d'enseignants à 13.
- L'ALSH a accueilli entre 63 et 70 enfants matin et soir sur la 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée. La prise du goûter avec autant d'enfants en même temps dans la salle est compliquée. Une réflexion est en cours pour que les maternelles prennent leur goûter dans leur classe.

### 2. Organisation liée aux protocoles crise sanitaire

Un protocole de reprise des cours, plus souple que le précédent, a été appliqué dès la rentrée :

- 4 accès différenciés pour éviter les regroupements,
- temps de récréation et de restauration élargis, groupes décalés,
- port du masque obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus, aux abords de l'école et sur le parking.

Cette organisation augmente les amplitudes de travail des agents qui assurent la surveillance et l'entretien des bâtiments. Une étude sera réalisée sur l'impact financier de cette organisation.

Une réunion des Comités école et bâtiments est également demandée pour faire le point sur les besoins de l'école (préau, pérennisation de l'accès des maternelles...)

### 3. Problème transport scolaire collège le soir

La Région Centre Val de Loire nous a informés du retard quotidien du bus SO4-4 assurant le circuit de Thilouze au collège d'Azay-le-Rideau le soir. La solution proposée consistait à réduire de 10 minutes le temps de la pause méridienne et de terminer les cours à 16h20. Le contexte actuel ne nous permet pas d'accepter cette proposition.

La Région a donc décidé de maintenir un car sur les deux pour le circuit primaire du soir. Certains élèves seront donc déposés avec, au plus, 15 minutes de décalage (La Villière, La Pouzière, le Genetay). Les deux cars effectueront leurs services habituels le matin.

Le Comité « transports scolaires » se réunira prochainement pour étudier cette situation.

## V – VOIRIE ET FOSSES

### 1. Programme travaux voirie rurale

Dans le cadre de travaux d'aménagement sur différentes voiries communales (la Chaboissière, la Glardonnière, la Morelière, la Frelonière et Beauvais), la commune a lancé un marché de travaux pour la réalisation de ces prestations.

Le montant estimé des travaux s'élève à 52 000 € TTC (conformément au montant voté au budget primitif 2020).

Trois candidats ont été consultés (TPPL, Colas et Eurovia) et deux entreprises ont remis une offre :

- TPPL et COLAS

Le choix du candidat s'est fait en fonction du prix proposé et il ressort le classement suivant :

Candidat	Prix TTC	Classement
TPPL	71 947.20 €	2
COLAS	52 762.32 €	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les marchés à l'entreprise COLAS pour un montant TTC de 52 762.32 €
- D'autoriser M. le Maire signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### 2. Chemin des Doilés

Monsieur Savatier présente le plan des travaux de busage et les deux offres reçues.

- Entreprise BRTP : 2 742.34 € TTC
- Entreprise ARTP : 3 108.00 € TTC

Le devis BRTP, moins disant, est retenu.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait appel à un avocat pour traiter cette affaire.

### 3. Adressage lotissement la Colasserie (dénomination des rues)

Ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil.

Monsieur le Maire demande à chaque élu de réfléchir à des propositions de nom (personnage célèbre, lieu-dit, flore).

## VI – VIE LOCALE

### 1. Compte rendu des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> commissions

Les réunions des comités et commissions se mettent progressivement en place.

La 1<sup>ère</sup> commission se réunira le 21 septembre

### 2. Bilan des manifestations de l'été

La situation sanitaire exceptionnelle cette année a entraîné l'annulation de plusieurs manifestations.

#### a. 13 et 14 juillet

Le feu d'artifice, tiré cette année au Stade de la baronne, a été très apprécié des spectateurs.

Une centaine de convives a participé au repas champêtre du 14 juillet.

**b. Forum des associations**

Déplacé au dernier moment à la salle des Tilleuls suite à l'installation d'un groupe de gens du voyage au terrain de la Baronne, le forum a reçu une bonne participation de la population.

**3. Prochaines manifestations :**

**a. Les journées européennes du Patrimoine** auront lieu les 19 et 20 septembre, l'église sera ouverte au public de 10 h à 18h

**b. Le Spectacle musical les ZIMS** se tiendra le samedi 10 octobre dans la salle des Tilleuls

**4. Rentrée associative et point covid-19**

Les activités reprennent progressivement, avec un protocole adapté à chaque association en fonction de ses activités.

Un courrier d'utilisation des salles communales à été transmis à chaque responsable d'association et une rencontre est programmée le 14/09.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie ne s'oppose pas aux utilisations des salles par les associations mais demande à chacun de se responsabiliser.

**5. Problématique gens du voyage**

Un groupe d'une quarantaine de véhicules s'est installé au stade de la Baronne mercredi 26 août dans la matinée. Plusieurs tentatives de négociation ont été menées par les élus sans succès.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est primordial de trouver des solutions pour fermer les accès et les empêcher de s'installer.

**VII - QUESTIONS DIVERSES**

**1. Assurance statutaire contrat de groupe CDG37**

Ce dossier sera étudié dossier en comité (finances et RH)

Une invitation sera transmise à l'ensemble des conseillers municipaux

**2. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de l'Association Pôle Information Service Emploi (PISE)**

Titulaire : LOIZON Eric

Suppléant : GINER Guillaume

**3. Désignation d'un représentant à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (ALEC37)**

Titulaire : Patrick SAVATIER (délégation bâtiments communaux)

Suppléant : Patrice CADOT

**4. Désignation d'un représentant à la CLECT (CCTVI)**

Titulaire : Eric LOIZON

Suppléant : Aurélie LAURENS

**5. Désignation des membres titulaire et suppléant aux commissions intercommunales Touraine Vallée de l'Indre**

<p align="center"><b><u>MOYENS GENERAUX</u></b></p> <p>Finances, Ressources Humaines, Informatique, Communication, Administration</p>	Guillaume GINER	Patrice CADOT
<p align="center"><b><u>SERVICE A LA POPULATION</u></b></p> <p>Enfance jeunesse, transports scolaires</p>	Sophie SEIGNEURIN	Aurélie LAURENS
<p align="center"><b><u>ACTIONS SOCIALES</u></b></p> <p>Affaires sociales, Santé publique</p>	Carine COGNEAU	Sandra LECOMTE
<p align="center"><b><u>ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p>Déchets ménagers, hydrogène, Transition énergétique, GEMAPI</p>	Christian DELAY	Barbara LAMY
<p align="center"><b><u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b></p> <p>Economie, Agriculture, Insertion professionnelle, Commerces</p>	Aurélie LAURENS	Patrick SAVATIER
<p align="center"><b><u>CULTURE, SPORT ET TOURISME</u></b></p> <p>Tourisme, Culture, Lecture publique, Patrimoine, Sport</p>	Dominique DUPOISSON	Patrice CADOT
<p align="center"><b><u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u></b></p> <p>Urbanisme, Aménagement, Mobilités</p>	Dany BOURRY	Patrick SAVATIER
<p align="center"><b><u>RESEAUX, BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES</u></b></p> <p>Bâtiments et infrastructures, eau et assainissement</p>	Patrick SAVATIER	Patrice JUZEAU

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23h15